

COLLEGE ROGER SALENGRO  
140 rue Roger Salengro  
59116 HOUPLINES  
03 20 77 08 03

Année scolaire 2022/2023  
1er trimestre  
Constatation n° 1  
date d'émission : 05/12/22

### AVIS AUX FAMILLES

Extrait du titre collectif des ordres de recettes rendu exécutoire conformément aux articles R. 421-67 du code de l'éducation et L 252 A du Livre des Procédures Fiscales

Elève : [REDACTED]  
Classe : 3 [REDACTED]  
N° national : [REDACTED]

Qualité : DEMI-PENSIONNAIRE  
DANS L'ETABLISSEMENT

Rubriques	Débit	Crédit	Observations
Demi-pension	156.35		Article R. 531-52 du code de l'éducation Délibération N°DE/2020/135 29-06-2020 Conseil Départemental Délibération N°1-1 du 28-11-2022 du Conseil d'administration
Remise d'ordre		2.95	Pas de cours
Remise d'ordre		2.95	2 septembre pas de cantine
<b>A votre charge</b>	<b>150.45</b>		

La somme de 150.45 euros est à verser avant le 16/12/22 soit :

- par chèque bancaire établi à l'ordre de : M l'agent comptable du collège Roger Salengro
- en espèces à la caisse de l'agence comptable - COLLEGE ROGER SALENGRO
- par virement au compte de l'établissement - COLLEGE ROGER SALENGRO

IBAN : [REDACTED]

BIC : [REDACTED] mention du virement : [REDACTED]

#### Informations des débiteurs

Pour tout renseignement :

- sur le calcul de la somme s'adresser au service gestionnaire de l'établissement COLLEGE ROGER SALENGRO
- sur les moyens et délais de règlement s'adresser à l'agence comptable - COLLEGE ROGER SALENGRO

Le RECOUVREMENT des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (article R 421-68 alinéa 2 du code de l'éducation)

Toute CONTESTATION sur le bien fondé d'une créance de nature administrative doit être portée dans le délai de deux mois suivant sa notification devant la juridiction administrative compétente (décret 65-29 du 11/01/1965). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application

« Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Talon à joindre au règlement

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
5965 3 LILI
Dû : 150.45 euros

[REDACTED]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

N° client ☐  
 Identifiant Internet ☐



 **Par Internet**  
 edf.fr  
 sur Smartphone et Tablette  
 Télécharger l'appli mobile EDF&MOI  
 mail : serviceclient@edf.fr

 **Par téléphone**  
 Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 21h  
 09 69 36 66 66  
 (Service gratuit + prix appel)  
 Mon Compte Sur Serveur Vocal  
 09 70 83 33 33  
 (Service gratuit + prix appel)

 **Par courrier**  
 EDF SERVICE CLIENTS TSA 20012  
 41975 BLOIS CEDEX 9


 **Nos boutiques**  
 Retrouver la boutique la plus proche de  
 chez vous sur [boutiques.edf.com](http://boutiques.edf.com)

**Urgence dépannage Electricité (ERDF)**  
 09 726 750 59 (Service gratuit + prix appel)


 **Lieu de consommation**  


**Titulaire du contrat**  
 Mme

**Votre contrat**  
 N° de client :  
 N° de compte ☐  
 (numéro à transmettre pour le règlement de  
 vos factures)  
 Electricité "Tarif Bleu"  
 • Point de livraison (PDL) :  
 N° 01 168 017 270 774  
 • Puissance : 09 kVA  
 • Heures Pleines/Heures Creuses  
 1H00-7H00 12H30-14H30

 <b>Facture du 22/04/2016</b>		Montant total en votre faveur <b>267,88 €</b> TTC
N°		
Electricité (relevé client)	1 138,43 €	
TVA	209,92 €	
Paiements déjà effectués		-1 616,23 €
<b>Facture TTC</b>		<b>-267,88 €</b>

-  **Les prochaines étapes**
- Prochaine facture vers le 19/04/2017.
  - Prochaine relève ERDF vers le 19/10/2016.

 **Comment serez vous remboursé ?**  
 Le montant de 267,88€ sera remboursé sur le compte ci-dessous dans un délai de deux semaines

Titulaire du compte \_\_\_\_\_  
 Compte bancaire : \_\_\_\_\_

513050 47877 10980 2/4 191  
 20160423\_000349\_00007\_HP0\_PAR01\_1\_11

Détail de la facture du 22/04/2016 N°29140283728


**Votre contrat Electricité**

"Tarif Bleu" - 09 kVA - Option Heures Pleines/Heures Creuses - Compteur électronique n°525

Horaires heures creuses - 1H00-7H00 12H30-14H30 - (peuvent varier de quelques minutes)

	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
<b>Consommation</b>						
Régularisation tarifaire HC - 09kVA - du 23/07/2012 au 31/07/2013 <sup>(1)</sup>			2360	0,0029	6,85	19,6%
Régularisation tarifaire HP - 09kVA - du 23/07/2012 au 31/07/2013 <sup>(1)</sup>			3244	0,0047	15,25	19,6%
	ERDF	ERDF				
Heures Creuses - 09kVA - du 20/04/2015 au 21/10/2015	28708	30066	1358	0,0630 <sup>(2)</sup>	85,52	20,0%
Heures Pleines - 09kVA - du 20/04/2015 au 21/10/2015	38521	39748	1227	0,1030 <sup>(3)</sup>	126,35	20,0%
	ERDF	Client				
Heures Creuses - 09kVA - du 22/10/2015 au 19/04/2016	30066	32573	2507	0,0638	159,95	20,0%
Heures Pleines - 09kVA - du 22/10/2015 au 19/04/2016	39748	43236	3488	0,1043	363,80	20,0%
<b>Total Consommation (dont acheminement 277,68 €)</b>			14184		<b>757,72</b>	
				Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
<b>Abonnement</b>						
Déduction - Heures Pleines/Heures Creuses - 09kVA - du 20/04/2015 au 20/05/2015				8,29	-8,29	5,5%
Régularisation tarifaire Tarif Bleu 09 kVA Heures Pleines/Heures Creuses - du 23/07/2012 au 31/07/2013 <sup>(1)</sup>				0,39	2,40	5,5%
Heures Pleines/Heures Creuses - 09kVA - du 20/04/2015 au 31/07/2015				8,29	28,00	5,5%
Heures Pleines/Heures Creuses - 09kVA - du 01/08/2015 au 19/04/2016				8,49	73,21	5,5%
Heures Pleines/Heures Creuses - 09kVA - du 20/04/2016 au 20/05/2016				8,49	8,49	5,5%
<b>Total Abonnement (dont acheminement 66,69 €)</b>					<b>103,81</b>	
			Conso kWh	Prix du kWh	Montant €HT	TVA
<b>Taxes et Contributions</b>						
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)			8580	0,00940 <sup>(5)</sup>	80,87	20,0%
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)			8580	0,02077 <sup>(4)</sup>	178,20	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					18,03	5,5%
<b>Total Taxes et Contributions</b>					<b>276,90</b>	
<b>Total Electricité hors TVA</b>					<b>1 138,43</b>	

En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

Total facture hors TVA	1 138,43 €	<b>Montant total</b> <b>-267,88 €</b> TTC
TVA 19,60 % sur un montant total de 22,10 €	4,33 €	
TVA 20,00 % sur un montant total de 994,49 €	198,89 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 121,84 €	6,70 €	
<b>Total facture TTC</b>	<b>1348,35 €</b>	
<b>Paiements déjà effectués</b>	<b>-1616,23 €</b>	



santé  
famille  
retraite  
services

Nord - Pas de Calais

CAPINGHEM, le 13 mars 2023

Exp: MSA 59-62 33 rue du Grand But à Capinghem Adresse postale : CS 36500 59716 Lille cedex 9

PRESTATIONS VIEILLESSE SALARIE  
AGRICOLE

NATURE		Montant
<b>INSCRIVEZ-VOUS A MON ESPACE PRIVE</b> <b>RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE VOTRE MSA ET LAISSEZ-VOUS GUIDER</b> <b>POUR SUIVRE EN TEMPS REEL LE PAIEMENT DE VOTRE RETRAITE</b> <b>CONSULTEZ CHAQUE MOIS VOTRE DECOMPTE RETRAITE</b> <b>ET RETROUVEZ VOS INFORMATIONS SUR LE PRELEVEMENT A LA SOURCE (MONTANT, TAUX)</b> <b>ET TOUTES LES RETENUES DETAILLEES (CSG, PARTICIPATIONS FORFAITAIRES...)</b>		
<b>13/03/2023</b>	PERIODE DU 01/03/2023 AU 31/03/2023	PENSION DE VIEILLESSE
		1111,01
		-----
		TOTAL PRESTATIONS
		1111,01
		-----
RETENUES	PRECOMPTE CASA	3,33
RETENUES	PRECOMPTE C.S.G.	73,32
RETENUES	PRECOMPTE R.D.S.	5,55
MONTANT NET		1028,81
MONTANT AVANT PRELEVEMENT A LA SOURCE		1 028,81
MONTANT NET IMPOSABLE	(a) :	1 064,36
TAUX PRELEVEMENT A LA SOURCE	(b) :	1,50%
MONTANT DU PRELEVEMENT A LA SOURCE	= (a) x (b) (1)	15,97
	MONTANT A PAYER	1 012,84

\*\*\* Veuillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale \*\*\*

Payé par virement au Compte

Titulaire :

Nous vous payons en euros

1 012,84

(1) Le montant du prélevement à la source (impôt sur le revenu) a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel.

Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou par téléphone au 0809 401 401 (coût 0,00 euros/min + prix appel)





ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Numéro 542 107 051 - NI TVA FR 13 562 107 051 - 1 place Samuel de Champlain - 92400 COURBEVOIE

Vos contacts utiles

Service Clients



**particuliers.engie.fr**  
Retrouvez votre espace client  
24h/24 - 7j/7



Du lundi au vendredi: 9H-20H. Le samedi: 9H-13H

**N°Cristal 0 969 324 324**  
APPEL NON SURTAXÉ



**ENGIE**  
TSA 42108-76934 ROUEN CEDEX 09

Dépannage

Urgence sécurité gaz 24h/24 GRDF  
**N° Vert 0 800 473 333**  
(Prix de l'appel selon votre opérateur)

Dépannage électricité 24h/24 Enedis  
**N° Cristal 0 972 675 059**  
(Appel non surtaxé)

Avec la Facture en ligne, vos factures sont disponibles 5 ans sur votre Espace Client : vous pouvez les consulter et les imprimer comme justificatif de domicile.



Vos informations Client

- ▶ Référence client
- ▶ Compte de contrats : #
- ▶ Lieu de consommation :

MONTANT TTC PRELEVE LE 9 novembre 2017

**167,91 €**

Gaz naturel	1 280,71 €
<b>Total TTC des éléments facturés</b>	<b>1 280,71 €</b>
Dont Total hors TVA	1 094,13 €
Dont Total TVA	186,58 €
Déduction des prélèvements effectués	-1 112,80 €
<b>Montant TTC de la facture</b>	<b>167,91 €</b>
échéance au 9 novembre 2017	

Détails au verso

Vos consommations facturées

▶ Du 27/10/16 au 25/10/17, vous avez consommé 20521 kWh de gaz naturel

Cette consommation repose sur les index relevés par le distributeur.

Votre index au 25/10/17 : **7 2 5 3 3** m<sup>3</sup>

Bilan de votre consommation dans les pages suivantes

Vos prochaines échéances

- ▶ Votre compteur gaz sera relevé vers le 22 avril 2018 par un technicien
- ▶ Prochaine facture vers le 22 octobre 2018
- ▶ Pour votre prochaine facture, votre compteur sera relevé par un technicien : pour avoir la garantie d'être facturé au plus près de vos consommations réelles, le technicien du distributeur doit accéder à votre compteur au moins une fois par an.

Vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé sur le compte dont les références apparaissent ci-dessous

Nom du titulaire du compte :

Identifiant Créancier SEPA : ■  
Référence du compte : Nom de la banque  
S.

Référence Unique du Mandat  
Numéro de compte

Conformément à la nouvelle réglementation européenne SEPA sur les moyens de paiement, nous vous informons que votre mode de paiement reste inchangé avec le Mandat ci-dessus. Pour toute modification, vous pouvez vous connecter à votre espace client sur [www.particuliers.engie.fr](http://www.particuliers.engie.fr) ou contacter notre service client.

**COMPRENDRE CETTE FACTURE**

Votre consommation repose sur les index relevés par le distributeur.  
Sur la période facturée, les prix du gaz naturel ont changé.

Pour aller plus loin : [facture.particuliers.engie.fr](http://facture.particuliers.engie.fr)

**Votre contrat d'énergie**

► **Gaz Naturel Tarif B1 réglementé (plus de 6 000 kWh par an)**

- Consommation Annuelle de Référence en kWh (CAR)
- Point de comptage et d'estimation

GAZ NATUREL	Ancien index	Nouvel index	Différence en m <sup>3</sup>	Coeff corr <sup>1</sup>	Cons <sup>2</sup> kWh	Prix kWh HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %	Total TVA incluse en euros
<b>Abonnement</b>									
Abonnement du 23/12/16 au 04/07/17 sur la base de 15,89€ HT par mois <sup>(2)</sup>							102,75	5,5	108,40
Abonnement du 05/07 au 22/12/17 sur la base de 15,36€ HT par mois <sup>(2)</sup>							87,53	5,5	92,34
<b>Total Abonnement</b>							190,28		200,75 €
<b>Consommation</b>									
Consommation sur relève réelle compteur n° 805 du 27/10/16 au 24/04/17	70503	72228	1725	10,11	17440				
Consommation sur relève réelle compteur n° 805 du 25/04 au 25/10/17	72228	72533	305	10,10	3081				
Consommation au prorata du 27/10 au 31/10/16					251	0,03450	8,66	20,0	10,39
Consommation au prorata du 01/11 au 30/11/16					2672	0,03530	94,32	20,0	113,18
Consommation au prorata du 01/12 au 31/12/16					3487	0,03660	127,62	20,0	153,14
Consommation au prorata du 01/01 au 31/01/17					3868	0,03780	146,21	20,0	175,45
Consommation au prorata du 01/02 au 28/02/17					2985	0,03750	111,94	20,0	134,33
Consommation au prorata du 01/03 au 31/03/17					2742	0,03890	106,66	20,0	127,99
Consommation au prorata du 01/04 au 30/04/17					1719	0,03850	66,18	20,0	79,42
Consommation au prorata du 01/05 au 04/07/17					1002	0,03670	36,77	20,0	44,12
Consommation au prorata du 05/07 au 31/07/17					201	0,03490	7,01	20,0	8,41
Consommation au prorata du 01/08 au 30/09/17					593	0,03450	20,46	20,0	24,55
Consommation au prorata du 01/10 au 25/10/17					1001	0,03510	35,14	20,0	42,17
<b>Total Consommation</b>							760,97		913,16 €
<b>Contributions et taxes liées à l'énergie<sup>(3)</sup></b>									
Contribution Tarifaire Acheminement							32,09	5,5	33,85
Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel du 27/10 au 31/12/16					6410	0,00434	27,82	20,0	33,38
Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel du 01/01 au 25/10/17					14111	0,00588	82,97	20,0	99,56
<b>Total contributions et taxes</b>							142,88		166,80 €

**TOTAL GAZ NATUREL TTC** 1 280,71 €

SERVICES	Quantité	Prix unitaire HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %	Total TTC en euros
Mensualisation	1				gratuit

**TOTAL SERVICES TTC**

	Montant hors TVA en euros	Montant TVA au taux de 5,5%	Montant TVA au taux de 20,0%	Total TTC en euros
Total des éléments facturés	1 094,13	12,23	174,35	1 280,71
Déduction des prélèvements effectués				-1 112,80
<b>TOTAL DE VOTRE FACTURE</b>				<b>167,91 €</b>





<sup>(1)</sup> Coefficient de conversion : à quoi sert-il ?  
 Votre compteur mesure le volume de Gaz naturel (en m<sup>3</sup>) qui vous a été livré. Cependant l'énergie contenue dans 1m<sup>3</sup> de Gaz naturel varie en fonction de la composition du Gaz naturel et de l'altitude de votre commune. Il est fourni par le distributeur et permet de calculer le nombre de kWh (ou une valeur approchée) comme suit : Nombre de m<sup>3</sup> x coefficient de conversion = nombre de kWh.

<sup>(2)</sup> Abonnement : comment est calculé son prix ?  
 Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés. Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 EUR HT / an vous paierez en janvier (31 jours) 190 EUR x 31 / 365 = 16,14 EUR HT

<sup>(3)</sup> Taxes et contributions liées à l'énergie

- La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au gaz naturel et à l'électricité. Il s'agit d'une taxe collectée par les fournisseurs d'énergie et reversée à la Classe Nationale des Industries Electriques et Gazières.

• Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN): Collectée par les fournisseurs de gaz naturel pour le compte de l'Etat, elle s'applique depuis le 01/04/2014 aux consommations de Gaz Naturel des particuliers. Le montant de cette taxe est obtenu par division du montant PCI (pouvoir calorifique inférieur) par un coefficient légal de 1,11, donnant ainsi le PCS (pouvoir calorifique supérieur) applicable au gaz.  
 Indicateurs d'Impact environnemental sur le site particuliers.engie.fr.

## ACTUALITE

### Des e-services gratuits accessibles à tout moment

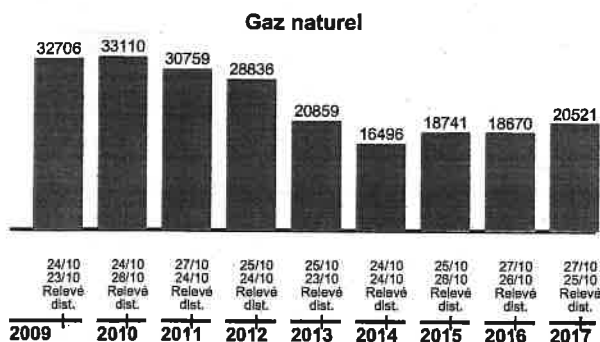
Facture en Ligne, historique de vos consommations, date et montant de votre prochaine facture, paiement en ligne, prélèvement automatique, mensualisation, relevé de compteur... Pour bénéficier des e-services dans un espace sécurisé, rendez-vous sur votre espace client ou créez-le en quelques clics sur particuliers.engie.fr

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients au **0 969 324 324** (appel non surtaxé depuis un poste fixe)

Pour vos prochaines factures, vous pourrez alors opter pour un règlement par TIP S€PA, par chèque, par carte bancaire ou par espèces.

## Bilan de votre consommation

### Evolution de votre consommation facturée en kWh



### Récapitulatif des montants facturés sur la dernière année

	Gaz naturel du 27/10/2016 au 25/10/2017 (HTVA)
Abonnement	190,28 €
Consommation	760,97 €
Contributions et taxes	142,88 €
Total TVA	186,58 €
<b>Total TTC</b>	<b>1 280,71 €</b>

### Comment mieux gérer vos dépenses d'énergie ?

- ▶ Si votre consommation annuelle de gaz naturel en kWh ci-dessus ne correspond pas à la plage tarifaire indiquée dans l'encadré « Votre contrat d'énergie » figurant en page 2, contactez votre Service Clients au 0 969 324 324.
- ▶ Gardez vos calories au chaud : la nuit, pour conserver la chaleur, pensez à fermer tous les volets et rideaux.



La Métropole Européenne de Lille organise le Service Public de l'eau potable et de l'assainissement sur votre commune. Le service de distribution de l'eau potable est confié à la société Eau de la Métropole de Lille S.A., sous la marque iléo.



## CONTACTS

Par téléphone : **09.69.32.22.12**

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h  
24h/24-7j/7 en cas d'urgence

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par internet : **www.mel-ileo.fr**

Par courrier :  
SERVICE CLIENT ILEO  
TSA 30091  
69905 LYON CEDEX 20

### Accueil :

26, rue Van Hende  
59000 LILLE

### Horaires d'ouverture :

Le Lundi : 13h30-17h  
Le Mardi : 8h - 17h / 17h - 19h sur RdV  
Du Mercredi au Vendredi : 8h-12h / 13h30-17h

Le Service de l'Assainissement est assuré par :



Centre de contact  
Unité territoriale de Tourcoing - Armentières  
1, rue du Ballon - CS 50749  
59034 LILLE Cedex  
www.lille-metropole.fr

Faites un geste pour l'environnement, optez pour l'e-facture sur [www.mel-ileo.fr](http://www.mel-ileo.fr) ou sur simple appel



## Votre paiement

Cette facture sera prélevée sur votre compte le : **12/12/2017**  
Compte dont les références sont mentionnées ci-dessous :

Nom de la banque : \_\_\_\_\_  
Titulaire du compte : \_\_\_\_\_  
BIC : \_\_\_\_\_  
IBAN : \_\_\_\_\_  
Réf. prélèvement (RUM) : \_\_\_\_\_  
Réf. créancier (ICS) : \_\_\_\_\_

# FACTURE du 27 novembre 2017

Acompte

Adresse desservie : \_\_\_\_\_

Votre n° de contrat : \_\_\_\_\_

Facture n° \_\_\_\_\_

Votre numéro de client : \_\_\_\_\_

Votre adresse Email : \_\_\_\_\_



00010453/17112707995L1/1221/5/0/000000EGC

FI

## Votre facture simplifiée

Montant à régler : \_\_\_\_\_  
comprenant :

**130,38 € TTC** prélevé le 12 décembre 2017

■ Production et distribution de l'eau **53,45 €**  
■ Collecte et/ou traitement des eaux usées **53,10 €**  
■ Organismes publics **23,83 €**



Solde antérieur **0,00 €**

(Voir détail au verso)

## Votre consommation d'eau

Consommation facturée : **33 m³**

soit 33 000 litres d'eau

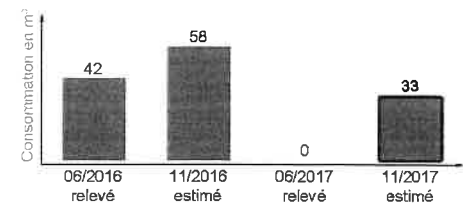
Période d'abonnement  
décembre 2017 à mai 2018

Période de consommation  
acompte juillet 2017 à décembre 2017

Prix par litre : 0,00387 € TTC  
(hors abonnement)

Prochain relevé : juin 2018  
Prochaine facture : juin 2018

### Historique de votre consommation



## Information client

iléo rappelle à l'ensemble de ses clients la nécessité de garantir l'accès au compteur d'eau afin de faciliter sa lecture par les relevés.

Nous vous rappelons qu'à partir de votre Espace personnel sur l'agence en ligne [www.mel-ileo.fr](http://www.mel-ileo.fr), vous avez la possibilité **24h/24, 7 jours/7** de :

- Contacter notre Service Clients
- Modifier vos données personnelles
- Visualiser et télécharger les duplicata de vos factures
- Consulter votre compte Client
- Effectuer le paiement de vos factures
- Suivre vos consommations
- Communiquer l'index du compteur d'eau
- Résilier votre abonnement

Pour y accéder,

- Inscrivez-vous dès à présent en vous munissant de votre facture ou
- Utilisez vos Identifiants déjà en votre possession

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Acompte à déduire	Volume facturé
	015 mm			Forfait					33 m <sup>3</sup>

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m <sup>3</sup> )	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
<b>■ Production et distribution de l'eau</b>					
Abonnement (Part iléo)	1	2,4800	2,48	5,50	
Consommation (Part iléo)	33	1,0743	35,45	5,50	
Consommation (Part MEL)	33	0,3117	10,29	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	33	0,0739	2,44	5,50	
<i>Sous-total H.T : production et distribution de l'eau</i>			<b>50,66</b>		<b>53,45</b>
<b>■ Collecte et/ou traitement des eaux usées</b>					
Assainissement collectif (Part MEL)	33	1,4628	48,27	10,00	
<i>Sous-total H.T : collecte et/ou traitement des eaux usées</i>			<b>48,27</b>		<b>53,10</b>
<b>■ Organismes publics</b>					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	33	0,3880	12,80	5,50	
Voies navigables de France - assainissement	33	0,0185	0,61	10,00	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	33	0,2660	8,78	10,00	
<i>Sous-total H.T : organismes publics</i>			<b>22,19</b>		<b>23,83</b>
<b>Total général : 121,12 € HT</b>			<b>121,12</b>		<b>130,38</b>
<i>Montant HT 63,46 € TVA (5,5 %) : 3,49 €</i>					
<i>Montant HT 57,66 € TVA (10,0 %) : 5,77 €</i>					
Solde antérieur					0,00
			<b>Montant à régler</b>		<b>130,38</b>

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels, au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 11,99 € TTC ; pour les particuliers, une pénalité de 11,99 € TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum.

Pour votre information

**■ Distribution et service client**  
iléo, sous l'autorité de la Métropole Européenne de Lille, assure la distribution de l'eau ainsi que les relations avec les usagers.

**Organismes publics**  
L'Agence de l'eau est un établissement public de l'État qui a pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques. Voies Navigables de France est un établissement de l'État qui assure des missions liées à l'entretien et au développement des fleuves et rivières navigables.

**■ Assainissement des eaux usées**  
La Métropole Européenne de Lille assure la collecte et la dépollution des eaux usées. Elle est responsable de la qualité des rejets au milieu naturel.

Votre paiement

**Votre prélèvement Automatique**

**Comment faire pour...**

- Communiquer un changement de vos coordonnées bancaires ?
- Nous signaler une opposition à un prélèvement automatique ?
- Suspendre le prélèvement automatique ?

**Rendez-vous dans votre espace client sécurisé sur [www.mel-iléo.fr](http://www.mel-iléo.fr) ou contactez un conseiller-clientèle par téléphone**

Tout abonné ayant obtenu une aide pour le paiement de sa facture d'eau ou d'assainissement, de la part du fonds de solidarité pour le logement ou de son centre communal d'action sociale, au cours des douze derniers mois précédant la date limite de paiement d'une facture ayant généré des frais de rejet de paiement, doit en informer le service d'eau et lui transmettre une copie des éléments justificatifs afin d'obtenir l'exonération de ces frais.

**AVIS  
D'ÉCHÉANCE  
2020**

Votre  
synthèse

Assurances  
Banque  
Santé  
Essentiel pour moi



Mme  
N° de sociétaire :

**Synthèse de vos contrats à la date du 24 janvier 2020**

**Cotisations annuelles TTC**



**VOS VÉHICULES**

Dacia Duster n°  
Citroen 2cv r

434,11 €  
151,05 €



**VOTRE HABITATION**

Résidence principale de 8 pièces : (59)

581,92 €



**VOTRE PRÉVOYANCE**

Garantie Accident (Régime Prévoyance Familiale Accident)

82,83 €

Contribution solidarité victimes terrorisme infractions  
Frais d'échéance

11,80 €  
8,72 €

**Total des cotisations pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 1270,43 €**

**Votre échéancier à compter du 1er avril**

Si vous avez  
modifié vos  
contrats depuis  
le 24/01/2020,  
reportez-vous à  
votre nouvelle  
situation  
comptable.

**Informations sur votre mandat de prélèvement  
SEPA**

Nom du créancier : MACIF  
Identifiant du créancier :  
Référence Unique de Mandat :  
Conformément à votre demande, vos cotisations seront  
prélevées sur le compte suivant :  
Numéro du compte :  
FR76  
Banque :  
Titulaire du compte :

06 avril	2020	105,86 €
05 mai	2020	105,87 €
05 juin	2020	105,87 €
06 juillet	2020	105,87 €
05 août	2020	105,87 €
07 septembre	2020	105,87 €
05 octobre	2020	105,87 €
05 novembre	2020	105,87 €
07 décembre	2020	105,87 €
05 janvier	2021	105,87 €
05 février	2021	105,87 €
05 mars	2021	105,87 €

**Nous vous invitons à rester attentif à l'approvisionnement de ce compte.**  
Merci de nous contacter si les informations ci-dessus sont inexactes.





# Mon dossier Caf Relevé de compte



N° DOSSIER

NOUS CONTACTER :  
Caf du Nord  
59863 LILLE CEDEX 9  
Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

Le 25/03/2023

## ► Ce que la Caf m'a versé au mois de février 2023

La date correspond à l'envoi du paiement par la Caf. Le versement sur votre compte dépend du délai de votre banque.

Date	Nature des prestations	Montant
06/02/2023	Allocations familiales modulées de Janvier 2023	104,89 €
	Montant versé sur mon compte	104,89 €
	<b>TOTAL</b>	<b>104,89 €</b>

## ► Mon profil au 25/03/2023

- Je suis  depuis le 23 février 2016.
- Nombre d'enfant(s) rattaché(s) sur le dossier : 2
- Je suis au chômage depuis le
- Mon adresse :
- Mon adresse mél :
- Mon téléphone :
- Mon compte bancaire :  
IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX  
BIC :

**Si votre situation change, pensez à en informer votre Caf : Espace Mon Compte > rubrique « Consulter ou modifier Mon profil ». Tout changement peut entraîner une modification de vos droits (voir rubrique « Mes droits et mes paiements »).**

Emplacement réservé à la Caf

RCC

PAGE 1/2

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]



Références à rappeler  
numéro identifiant

ARMENTIERES, le 15 mars 2023

Votre contact en direct  
@pole-emploi.net

**RELEVÉ DE SITUATION DU 28/02/2023**

HCSP  
PE49

PERIODE DU 01/02/2023 AU 28/02/2023 (28 jours)												
Février 2023	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							7	452,06	23,80	28,21	7,00	393,05
allocation de retour à l'emploi formation							21	1356,18	71,40		21,84	1262,94
<b>Allocations dues (1)</b>											<b>1655,99</b>	

**DECOMPTE GENERAL**

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues
1655,99	0,00	0,00	0,00	1655,99	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 28,84 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 1,70 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE

POLE EMPLOI D'ARMENTIERES CS 84001 21 AV DE L EUROPE 59421 ARMENTIERES CEDEX

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) - 3949 Service gratuit + prix appel

DU LUNDI AU JEUDI DE 09H30 A 12H45 ET LE VENDREDI DE 09H00 A 12H00. SUR RDV DU LUNDI AU JEUDI DE 12H45 A 16H30

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE

INVESTIGATION OF THE ACTS OF VIOLENCE AND OBSTRUCTION OF JUSTICE  
COMMITTED BY THE BLACK PANTHER PARTY AND OTHER ORGANIZATIONS  
IN CONNECTION WITH THE CIVIL RIGHTS MOVEMENT

STATEMENT OF [REDACTED]

[REDACTED]



Region  
Hauts-de-France

Le Président

Lille, le 02/03/2023

Objet : Décision de prise en charge de la rémunération du stagiaire en formation professionnelle continue

Références :	N° de décision :	Date de naissance :
	Dossier :	Session :

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la Région Hauts-de-France a décidé de vous accompagner dans votre projet professionnel en finançant votre formation et en vous accordant une rémunération, sous réserve d'assiduité, dont les principales composantes sont décrites ci-après :

Date de début	Date de fin prévue	Public	Prestation	Barème
13/02/2023	31/08/2023	(FA) Stagiaire 18-25	Rémunération	520,00 € / Mois
13/02/2023	31/08/2023	(FA) Stagiaire 18-25	Transport sur justificatif	-

dans le cadre de la formation : « E2C Ecole de la Deuxième Chance » qui se déroule du 13/02/2023 au 31/08/2023 à Temps plein au sein de l'organisme : ECOLE DEUXIEME CHANCE LILLE à LILLE.

A l'occasion de ce stage, vous bénéficierez d'une couverture sociale à compter du 13/02/2023 dont les cotisations sociales forfaitaires horaires, versées au titre du régime «REGIME GENERAL», sont intégralement prises en charge par l'autorité qui a agréé le stage :

- Allocations familiales versées à la caisse : URSSAF
- Assurance maladie, maternité, invalidité, décès versées à la caisse : URSSAF
- Assurance vieillesse et cotisations versées à la caisse : URSSAF
- Accident du travail et maladies professionnelles versées à la caisse : URSSAF

Les paiements relatifs à cette formation seront consultables sur le portail Internet [maremuneration.hautsdefrance.fr](http://maremuneration.hautsdefrance.fr). Si vous n'avez pas encore créé de compte d'accès, le numéro de dossier (en tête de ce document) sera indispensable à votre inscription.

Je vous invite à contacter votre organisme de formation pour obtenir toutes les informations utiles portant sur le déroulement de votre formation et le versement de votre rémunération effectué par la Région Hauts-de-France.

Je souhaite que cette aide vous permette de réaliser votre projet dans les meilleures conditions et forme des vœux pour votre réussite.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND

